

DE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-185 du 9 Août 1991

Portant nomination de Monsieur Inoussa BOUKARI-YABARA, en qualité de Directeur Général de la Société Nationale d'Assurance et de Réassurances (SONAR).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,
LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Juillet 1991,

SECRET :

Article 1er.- Monsieur Inoussa BOUKARI-YABARA, est nommé Directeur Général de la Société Nationale d'Assurance et de Réassurances (SONAR) ;

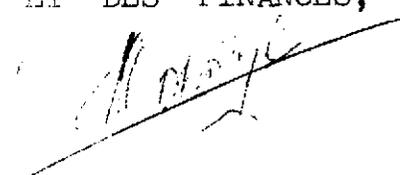
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Août 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

LE MINISTRE DU PLAN, DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES,


Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 4 AN 2 CS 1 MPEF 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 14
~~DB-DCF-DTCP-DSDV-DI~~ 5 DPE-DLC-INSEE 3 UNB-FASJEP 2 IGE 2
DCCT 1 GCONB 1 SONAR 2 Intéressé 1 BN-DAN 2 JORB 1.-